



CONVENTION D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE ENTRE L'ASSOCIATION DÉFIS ET SON·SA BÉNÉVOLE 2021

Cette convention individuelle s'inscrit dans la Charte du bénévolat affichée par notre association. Elle est remise à Nom Prénom du·de la bénévole

L'Association Défis s'engage à l'égard de Nom Prénom du·de la bénévole :

- à lui remettre un livret d'accueil des bénévoles qui détaille :
 - ▷ ses responsabilités, missions et activités.
 - ▷ un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation
- à respecter les horaires et disponibilités convenus,
- à écouter ses suggestions,
- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,
- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'Association,
- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subits dans le cadre de ses activités,
- si souhaité, à l'aider à faire reconnaître ses compétences acquises dans le cadre des procédures de VAE.

L'Association Défis pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration de Nom Prénom du·de la bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Nom Prénom du·de la bénévole s'engage à l'égard de l'Association Défis :

- à coopérer avec les différents partenaires de l'Association: bénéficiaires, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles,
- à respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,

- à s'impliquer dans les missions et activités confiées,
- à respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d'impossibilité
- à prévenir le responsable désigné,
- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,
- à participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées.

Nom Prénom du·de la bénévole pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

À Lanester, le 29 octobre 2021

Association représentée par :

Nom Prénom du·de la représentant·e

À Lanester, le 29 octobre 2021

Nom Prénom du·de la bénévole

ASSOCIATION DEFIS

8, rue du Général Leclerc - 56600 LANESTER - Tél. 02 97 76 34 91
contact@defis.info - www.defis.info - siret N° 50190376900013